HUMOUR/JEUX

redaction.union@sonapresse.com

Les mots fléchés de A.J.MOUGNENGUE N°8664

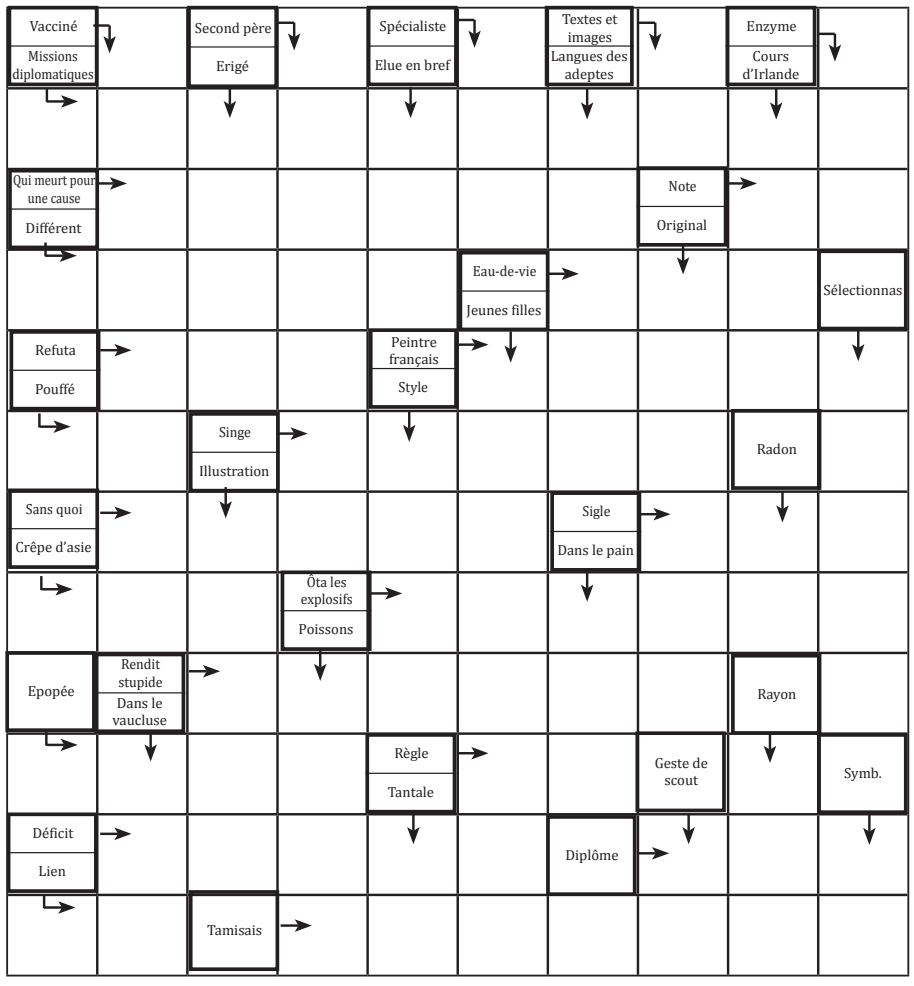

L'INSOLITE DU JOUR

Le préfet ferme un club échangiste pour non-respect de la distanciation physique

DIS donc, tu viens plus aux soirées ? En ces temps d'épidémie de coronavirus, il existe des activités pour lesquelles le respect de certaines règles sanitaires est sans doute plus contraignant que pour d'autres. Ainsi, un club échangiste, ou libertin, du Pas-de-Calais (France) a été sanctionné pour n'avoir pas assuré la distanciation physique entre les clients a-t-on appris auprès de la préfecture.

" Chers amis les anges, je vous annonce que la Villa des anges est fermée pour une durée de 15 jours par arrêté préfectoral ", affiche sur son site Internet le club libertin installé à Chocques, près de Béthune, dans le Pas-de-Calais. De son côté, les services de l'Etat expliquent que la sanction intervient " suite aux manquements répétés aux prescriptions légales et réglementaires adoptées dans le cadre de la crise sanitaire. "

Entre autres griefs retenus contre l'établissement, les autorités notent des défaillances dans l'obligation du port du masque, en tout cas de masques protégeant du virus. La préfecture déplore aussi que les " clients s'adonnent librement à la danse pourtant prohibée en application de l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2020 ".

Point le plus épineux, les autorités affirment que " la distanciation physique n'est pas assurée, y compris en ce qui concerne les activités propres à l'établissement concerné. "
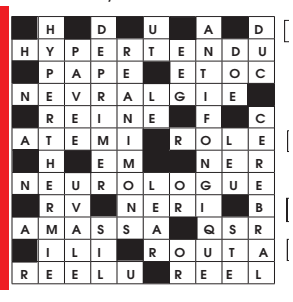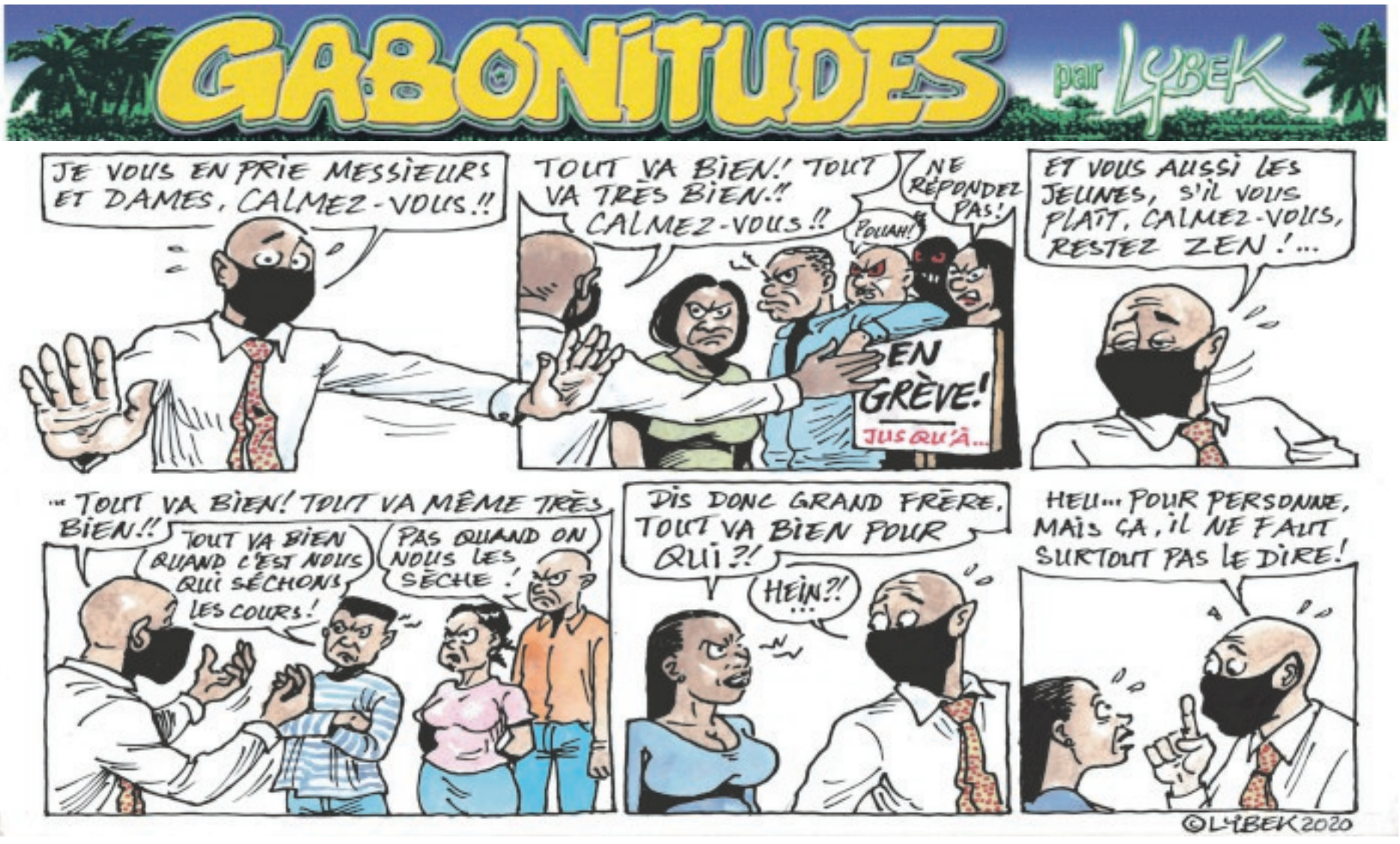
Solution de la grille N° 8663